

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE CE 16 DÉCEMBRE 2020 PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE.

Sont présents à cette vidéoconférence : M. André Paradis, président de la RMR, M. Réal Côté, maire d'Hébertville-Station, M. Jules Bouchard, maire de Saint-Nazaire, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Assistent également à la séance extraordinaire par vidéoconférence : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance extraordinaire à 10 h 30.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur André Paradis valide auprès des membres du conseil d'administration la réception de l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire. Il est signifié par tous que l'avis leur a été acheminé et qu'il respecte le délai prescrit.

Résolution 2020-12-2400

3. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur André Paradis fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
 - 4.1 Octroi de mandat pour la préparation d'une étude de préfaisabilité pour l'exploitation de gaz naturel renouvelable (GNR) au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
 - 4.2 Octroi de mandat pour la mise à jour des travaux à faire au barrage X0000804 au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
 - 4.3 Octroi de mandat pour l'achat de réservoirs à condensat au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
5. Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de L'Ascension-de-Notre-Seigneur
 - 5.1 Octroi de mandat pour la préparation d'une demande de subvention pour la destruction des biogaz provenant du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) propriété de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est situé à L'Ascension-de-Notre-Seigneur
6. Écocentres
 - 6.1 Octroi de mandat pour l'achat de conteneurs de type « roll-off » pour les écocentres
7. Finances
 - 7.1 Octroi de mandat - Programmation du logiciel Focus
8. Communications, programmes et services
 - 8.1 Autorisation – Entente pour l'année 2021 pour la technologie de l'informatique
9. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

4. LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

Résolution 2020-12-2401

4.1 OCTROI DE MANDAT POUR LA PRÉPARATION D'UNE ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ POUR L'EXPLOITATION DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE (GNR) AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la valorisation du biogaz généré par le lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station possède un fort potentiel en revenu pour la Régie;

ATTENDU QUE plusieurs indicateurs démontrent qu'Énergir, entre autres, serait un acheteur très intéressant de gaz naturel renouvelable (GNR) pour la Régie;

ATTENDU QUE des programmes de subventions pour la mise en place de nouvelles installations de production de gaz naturel renouvelable (GNR) devraient être annoncés dès avril 2021;

ATTENDU QU'afin d'avoir une connaissance plus approfondie de notre potentiel gazier et du milieu du gaz naturel renouvelable, la Régie désire octroyer un mandat pour la préparation d'une étude de pré faisabilité pour l'exploitation dudit milieu au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la Régie a invité une firme à soumettre un prix, soit Tetra-Tech de Boucherville;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Tetra-Tech	Boucherville	20 527,50 \$

ATTENDU QUE cette firme est reconnue dans le domaine de la gestion des biogaz et a travaillé à plusieurs dossiers à ce jour;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour la préparation d'une étude de pré faisabilité pour l'exploitation du gaz naturel renouvelable (GNR) au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station à Tetra-Tech pour un montant de 20 527,50 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-12-2402

4.2 OCTROI DE MANDAT POUR LA MISE À JOUR DES TRAVAUX À FAIRE AU BARRAGE X0000804 AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE lors de la transaction pour l'acquisition du lot forestier de la municipalité d'Hébertville-Station où se situe leur ancien lac servant d'approvisionnement en eau potable, il a été convenu que la Régie devienne propriétaire et responsable de l'ouvrage de retenue anciennement propriété de la municipalité;

ATTENDU QUE cette transaction oblige la Régie à effectuer certains suivis sur l'ouvrage, dont la mise en place d'une stratégie de maintien ou de démantèlement du barrage;

ATTENDU QUE la Régie désire faire réévaluer les coûts de maintien du barrage, les coûts de démolition de celui-ci ainsi que les procédures pour chacune des possibilités;

ATTENDU QUE la Régie a invité une firme spécialisée, soit Cima+;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Cima +	Québec	24 150,00 \$

ATTENDU QUE cette firme possède une spécialisation en ce qui concerne ce type d'évaluation et qu'elle a déjà été mise à contribution, dans le passé, pour certaines études à notre barrage X0000804 du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE cette firme connaît bien les infrastructures de la Régie;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour la mise à jour des travaux à faire au barrage X0000804 au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station à Cima+ pour un montant de 24 150,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-12-2403

4.3 OCTROI DE MANDAT POUR L'ACHAT DE RÉSERVOIRS À CONDENSAT AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QU'afin de réaliser les travaux préparatoires avant la mise en place de deux conduites de captage de biogaz sur le front des déchets, la Régie désire acheter deux réservoirs à lixiviat ainsi que leurs fournitures associées;

ATTENDU QUE ces réservoirs soient implantés en bas de talus du côté nord et au droit des futures conduites de captage H13 et H21 qui sont localisées dans la cellule n° 4;

ATTENDU QU'ils soient reliés aux futures conduites de drainage;

ATTENDU QUE la Régie a invité deux entreprises à soumettre un prix;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Produits BCM	Saguenay	13 336,01 \$
Huot	Alma	16 625,08 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Produits BCM de Saguenay;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour l'achat de réservoirs à condensat au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station à Produits BCM pour montant de 13 336,01 \$ incluant la livraison sur le site et les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par la provision des frais de fermeture du site.

5. LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

Résolution 2020-12-2404

5.1 OCTROI DE MANDAT POUR LA PRÉPARATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DESTRUCTION DES BIOGAZ PROVENANT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) PROPRIÉTÉ DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST SITUÉ À L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

ATTENDU QUE la Régie désire réduire les gaz à effet de serre en vue de produire des crédits compensatoires provenant du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, propriété de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

ATTENDU QUE le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) pourrait permettre un revenu intéressant si les biogaz étaient détruits dans les installations de la Régie déjà en opération;

ATTENDU QUE la Régie désire faire la validation technico-économique de la valorisation des biogaz du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) et, le cas échéant, procéder à la préparation d'une demande de subvention;

ATTENDU QUE la Régie a invité une firme spécialisée, soit WSP;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
WSP	Québec	24 500,00 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE cette firme connaît bien les équipements présentement utilisés au lieu d'enfouissement technique (LET) et au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de L'Ascension-de-Notre-Seigneur puisqu'ils ont déjà été mandatés pour en faire le bilan dans le cadre de projets précédents et réalisent aussi les rapports d'émission atmosphérique annuels pour le compte de la MRC;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour la préparation d'une demande de subvention pour la destruction des biogaz provenant du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) propriété de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est situé à L'Ascension-de-Notre-Seigneur à WSP pour un montant de 24 500,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

6. ÉCOCENTRES

Résolution 2020-12-2405

6.1 OCTROI DE MANDAT POUR L'ACHAT DE CONTENEURS DE TYPE « ROLL-OFF » POUR LES ÉCOCENTRES

ATTENDU QUE la Régie désire procéder à l'achat de quatre conteneurs pour le transport de certaines matières dans les écocentres d'Alma et d'Hébertville;

ATTENDU QUE la Régie utilise déjà des conteneurs de 20 verges cubes (vg³) ayant 4 pieds (pi) de hauteur pour le transport de matières (brique, terre et déclin de vinyle);

ATTENDU QUE ces conteneurs, loués actuellement à Transport Sanitaire Fortin, sont offerts également aux citoyens pour le dépôt de matières;

ATTENDU QUE la Régie a invité trois entreprises à soumettre un prix;

Entreprise	Provenance	Quantité de conteneurs de 20 vg ³	Coût par conteneur	Coût (incluant les taxes)
Atelier Rosario Tremblay	Saint-Bruno	4	6 900,00 \$	31 733,12 \$
Pro Soudure	Alma	4	Refus	N'a pas soumissionné
Ateliers mécaniques FMR	Saint-Félicien	4	Refus	N'a pas soumissionné

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a accepté de soumissionner, soit l'Atelier Rosario Tremblay de Saint-Bruno;

ATTENDU QUE cette entreprise possède une très bonne expertise dans la fabrication de ce modèle de conteneur dans la région;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour l'achat de conteneurs de type « roll-off » pour les écocentres à l'Atelier Rosario Tremblay pour un montant de 31 733,12 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2020 et financées par le fonctionnement.

7. FINANCES

Résolution 2020-12-2406

7.1 OCTROI DE MANDAT – PROGRAMMATION DU LOGICIEL FOCUS

ATTENDU QUE dans l'objectif d'avoir une automatisation complète du processus de gestion de pesées des balances, la Régie désire procéder à l'optimisation du logiciel Focus;

ATTENDU QU'une demande de service a été adressée à Focus Gestion de Flotte et Carburant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour la programmation du logiciel Focus à Focus Gestion de Flotte et Carburant pour un montant de 16 096,50 \$ incluant les taxes applicables.

Il est en outre résolu d'autoriser monsieur Guy Ouellet, directeur général, à signer l'entente de service entre la Régie et Focus Gestion de Flotte et Carburant. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement.

8. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2020-12-2407

8.1 AUTORISATION – ENTENTE POUR L'ANNÉE 2021 POUR LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

ATTENDU QUE la Régie est constamment à la recherche d'outils pouvant optimiser la fiabilité et la convergence des données, de l'efficacité du travail et de l'automatisation des plans d'opération et de certaines tâches ;

ATTENDU QUE les projets en cours sont la gestion des logiciels existants, les outils de suivis pour les ICI, l'amélioration du logiciel *Une porte, un bac*, l'établissement d'un système de communication citoyen, les billets informatiques des sorties de matières d'écocentres, l'automatisation du contrat des collectes, le tableau de bord et l'automatisation des rapports ;

ATTENDU QUE la Régie est en constant développement afin d'optimiser sa connaissance du territoire relative aux matières résiduelles tout en se conformant aux réalités des diverses municipalités ainsi qu'aux obligations municipales et gouvernementales;

ATTENDU QU'un budget et un certain nombre d'heures sont prévus pour l'année 2021;

Projet	Nombre d'heures	Budget (105,00 \$/h)
La gestion des logiciels existants	260 heures	27 300,00 \$
Outils de suivis pour les ICI	80 heures	8 400,00 \$
Amélioration du logiciel <i>Une porte, un bac</i>	50 heures	5 250,00 \$
Établissement d'un système de communication citoyen	80 heures	8 400,00 \$
Les billets informatiques des sorties de matières d'écocentres	60 heures	6 300,00 \$
L'automatisation du contrat des collectes	48 heures	5 040,00 \$
Tableau de bord	90 heures	9 450,00 \$
L'automatisation des rapports	120 heures	12 600,00 \$
Sous total	788 heures	82 740,00 \$
TPS 5 %		4 137,00 \$
TVQ 9,975 %		8 253,32 \$
Grand total		95 130,32 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'octroi de mandat pour la programmation de ses logiciels à monsieur Marc Pearson, consultant en technologie de l'information pour un montant de 95 130,32 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

Résolution 2020-12-2408

9. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Luc Simard, la séance est levée à 10 h 51.

André Paradis, président

Guy Ouellet, directeur général